



Panneaux d'affichage numériques LED

Directives pour la communication et la publication des informations

- But** Les panneaux LED sont destinés à l'annonce de manifestations ou événements publics se déroulant sur le territoire communal.
- Des manifestations ou événements régionaux peuvent, selon les circonstances, être acceptés par la Commune.
- Les matchs et tournois compris dans un championnat ne sont pas acceptés, à l'exception des matchs à domicile des ligues supérieures, sous réserve d'un nombre convenable de manifestations à annoncer.
- La Commune se réserve le droit d'utiliser les panneaux pour des communications utiles ou importantes liées à l'ordre public et la sécurité routière.
- Organisation** L'administration communale gère l'affichage des informations communiquées. Les inscriptions sont identiques sur chaque panneau.
- Les lotos sont annoncés automatiquement sur la base du calendrier établi par l'Intersociétés.
- Les autres manifestations doivent être communiquées par écrit (courrier ou courriel) au minimum 20 jours avant leur publication, au moyen du formulaire spécifique.
- Le panneau permet l'inscription sur 4 lignes de 16 caractères chacune. La société communique le texte précis à publier. L'administration communale se réserve le droit d'adapter, si nécessaire, les énoncés pour leur bonne compréhension.
- Les lotos ainsi que les matchs d'un championnat sont affichés le lundi précédant la manifestation.
- Les manifestations sont affichées pour une durée maximale de deux semaines.
- Financement** Le prix des publications est fixé comme suit :
- sociétés culturelles et sportives de Gibloux gratuit
 - autre organisateur de Gibloux CHF 50.- par publication
 - organisateur extérieur CHF 50.- par publication
- Horaires** L'affichage est programmé de 06h30 à 22h30.
- Responsabilité** La Commune ne peut être tenue responsable des éventuels désagréments liés à une panne des panneaux et, le cas échéant, du non-affichage d'une manifestation.

Farvagny-le-Grand, le 2 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire

Brigitte Cottet



Le syndic

Julien Gremaud